

Ci-dessous vous trouverez les conditions générales pour l'action '200 % Sécurité'.

- **Pour pouvoir bénéficier de l'action, vous devrez s'inscrire dans les 10 jours suivant l'achat de votre ordinateur portable (voyez** www.toshiba.be/regledor **(Que faut-il faire pour cela?).**
  L'action n'est valable que pour les systèmes mentionnés ci-après, achetés au Benelux et envoyés en réparation chez Toshiba, à Partenaires de service Agréés.

  - Tecra A11
  - Tecra M11
  - Tecra R840
  - Tecra R850
  - Tecra S10
  - Tecra S11
  - Portégé R700
  - Portégé R830
  - Portégé M780
  - Portégé Z830
  - Portégé Z930
  - Satellite R850
  - Satellite Z830
  - Satellite Z930

- L'action est uniquement valable sur les systèmes qui sont acheté chez un revendeur autorisée par Toshiba.

- L'action est uniquement valable sur les systèmes qui sont acheté et payé entre le 1 novembre 2011 jusqu'à 31 mars 2013. Lors d'une demande de remboursement, le système concerné doit être présenté avec la facture d'achat et la preuve de paiement.

- L'action est uniquement valable sur les systèmes réparés moins d'un an après l'achat.

Dans le cas d'une demande de remboursement, le Tecra A11, M11, R840, R850, S10, S11, Portégé R700, R830, M780, Z830, Z930 ou Satellite R850, Z830, Z930 concerné sera enlevé sans frais par Toshiba dans le cadre de la garantie « Toshiba pickup and return », après quoi Toshiba Breda décidera si le client peut invoquer la réparation sous garantie précitée. Pour le savoir, il sera nécessaire de composer l'un des numéros de téléphone communiqués ci-après : 070-223344.

- Les conditions de garantie – stipulées dans la brochure de garantie fournie – sont applicables à cette action promotionnelle et sont réputées connues et acceptées de l'utilisateur.

- C'est le département Service de Toshiba Information Systems Benelux à Breda qui décidera de la réparation sous garantie ou non. Aucune correspondance ne sera échangée concernant cette décision. Si Toshiba refuse la demande d'intervention sous garantie ; une remise de prix sera effectuée pour la réparation éventuelle. La réparation sous garantie n'engendre quant à elle aucun coût.

- S'il est satisfait à toutes les conditions, le montant de l'achat (TVA compris) sera versé (un seul remboursement) au prix maximal recommandé par Toshiba (TVA compris).

Les exclusions suivantes sont applicables à l'action.
Le remboursement est définitivement et catégoriquement exclu si :

- l'installation ou l'utilisation des produits couverts par l'action n'est pas conforme aux normes de sécurité techniques, juridiques ou de sécurité applicables dans le pays où le produit est utilisé.

- l'utilisation des systèmes n'est pas conforme avec les modes d'emploi et les prescriptions d'utilisation fournis à la livraison.

- l'utilisation de l'alimentation électrique, de la climatisation ou de matériel n'est pas conforme aux normes indiquées dans le mode d'emploi.

- les dommages sont dus au transport, à un accident, aux intempéries, à de la négligence, à un entretien déficient, à des virus informatiques, à une utilisation mauvaise ou anormale ou à toute autre cause extraordinaire.

- la machine a été utilisée avec négligence.

- le système Tecra A11, M11, R840, R850, S10, S11, Portégé R700, R830, M780, Satellite R850 ont été endommagés suite à une chute ou délibérément (ces systèmes sont dans ce cas définitivement et catégoriquement exclus de l'action). Toshiba et nos Partenaires de service Agréés dispose de méthodes avancées pour identifier de telles causes. En cas de système injustement mis en réparation sous garantie avec demande de remboursement, Toshiba se réserve le droit de demander le remboursement de tous les frais d'enquête engagés au propriétaire du système.

- le système Tecra A11, M11, R840, R850, S10, S11, Portégé R700, R830, M780, Satellite R850 sont sujets à des pannes qualifiées par Toshiba et/ou le client de plantages mais qui ne présentent plus ces pannes reproductibles par Toshiba après réparation.

- le système Tecra A11, M11, R840, R850, S10, S11, Portégé R700, R830, M780, Satellite R850 remis pour réparation présentent des pannes de nature logicielle et/ou firmware.

- il s'agit de réparations consécutives à une panne ayant déjà fait l'objet d'un remboursement pour le système.

- Offres spéciales.

- Défauts épidémiques, signifient des défauts qui se produisent dans un série en total et identifiés et publiés par Toshiba.

- Vous n'avez pas enregistré pour cette action dans les 10 jours suivant l'achat de votre ordinateur portable.

- Vous n'avez pas enregistré la garantie standard Pick-up & Return directement après l'achat de votre ordinateur portable

Procédure de remboursement du montant de l'achat

- S'enregistrer sur le site de l'action : www.toshiba.be/regledor (enregistrer ici).

- Signaler la panne du Tecra A11, M11, R840, R850, S10, S11, Portégé R700, R830, M780, Satellite R850 en composant le numéro de téléphone ci-après : 070-223344.
- Faire réparer sous garantie chez Partenaires de service Agréés.
- Les formulaires suivants doivent être remplis, pour envoyez à :

    - Le formulaire de demande dûment complété (à télécharger ici)
    - La copie de la facture d'acha
    - La copie de la preuve de paiement

Toshiba Information Systems Benelux
Action '200% Sécurité'
Antwoordnummer 10591
4800WB BREDA
Les Pays-Bas

- La demande sera examinée et traitée dans un délai maximum de 1 mois.